



AVIS DE CONCERTATION

au titre de l'article L.121-17 du code de l'environnement en vue de la réalisation par la Commune d'un gymnase

La Région Occitanie envisage la construction sur le territoire de la commune de Cournonterral d'un lycée d'une surface de plancher de l'ordre de 20 000 m².

Ce projet s'accompagne de la réalisation, par la commune, d'un gymnase et, par Montpellier Méditerranée Métropole, de travaux de voirie, de construction d'une aire de dépose-repose des transports scolaires, de création de voies nouvelles légères et de requalification des espaces de stationnement intégrant des fonctionnalités multimodales.

Le projet, qui doit être appréhendé de façon globale, est soumis à évaluation environnementale et doit faire l'objet d'une concertation préalable en application de l'article L.121-17 du code de l'environnement.

Par délibération du 03 juillet 2021, le conseil municipal de Cournonterral a défini les modalités de la concertation. Celle-ci aura une durée d'un mois. Elle débutera le **17 juin 2022 et s'achèvera le 17 juillet 2022**, et se déroulera selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du public d'un dossier de concertation :
 - en mairie de Cournonterral, aux heures d'ouverture au public des bureaux, à l'adresse suivante : 12, avenue Armand Daney, 34660 Cournonterral ;
 - sur le site internet de la commune, à l'adresse électronique suivante : <https://ville-cournonterral.fr/?lang=1&gr=22&th=222&art=1872>
- mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations et propositions :
 - sous format papier en mairie de Cournonterral, aux heures d'ouverture au public des bureaux, à l'adresse suivante : 12, avenue Armand Daney, 34660 Cournonterral ;
 - sous format dématérialisé sur le site internet de la commune, à l'adresse électronique suivante : <https://ville-cournonterral.fr/?lang=1&gr=22&th=222&art=1872>
- parution dans le journal d'information de la commune d'un article d'information.

Si les restrictions liées à la crise sanitaire l'autorisent, une réunion publique sera conjointement organisée sur le territoire de la commune, par la région, la métropole et la commune. Cette réunion se tiendra le mercredi 29 juin à 18h00, salle Victor Hugo à Cournonterral.

A l'issue de la concertation, la commune en arrêtera le bilan.